

TARIFS 2024

Tarifs fixés par le Conseil Départemental de Saône-et-loire - Arrêté n° 2024-DARTAS-026 du 28/12/2023

au 01/01/2024 Pour les résidents du département 71 :

	Tarifs journaliers		
	Tarifs Hébergement	Tickets modérateur Dépendance	TARIF
	(a)	(b)	(a+b)
+ de 60 ans			
GIR 1 et GIR 2 }			
GIR 3 et GIR 4 }	63,75 €	6,33 €	70,08 €
GIR 5 et GIR 6 }			
- de 60 ans	82,41 €	6,33 €	88,74
Hébergement temporaire	82,41 €		82,41 €

Caution de 30 jours hébergement soit 2102,40€

Tarifs sur 31 jours 2172,48€

au 01/01/2024 Pour les résidents hors département 71 :

	Tarifs journaliers		
	Tarifs Hébergement	Tickets modérateur Dépendance	TARIF
	(a)	(b)	(a+b)
+ de 60 ans			
GIR 1 et GIR 2 }			
GIR 3 et GIR 4 }	64,47 €	6,33 €	70,80 €
GIR 5 et GIR 6 }			
- de 60 ans	83,13 €	6,33 €	89,46
Hébergement temporaire	83,13 €		83,13 €

Caution de 30 jours hébergement soit 2124,00€

Tarifs sur 31 jours 2194,80€

POUR INFORMATION :

Tarif Dépendance perçu par l'établissement au 1er janvier 2024

	Tarif fixé par le Département	Base Dépendance à la charge du résident	Somme perçue par l'établissement
	(a)	(b)	(a-b)
GIR 1 et GIR 2 }	23,49	6,33	17,16
GIR 3 et GIR 4 }	14,91	6,33	8,58
GIR 5 et GIR 6 }	6,33	6,33	0,00

Quel que soit leur GIR, les personnes peuvent bénéficier de l'aide au logement (AL).

L'abonnement trimestriel téléphonique est de 20 € (consommations incluses)

A compter du 1er janvier 2024, le tarif des repas des accompagnateurs est de 8,50 € en semaine et de 13.00 € les dimanches et jours fériés.